

**Allocution de Monsieur Edouard FRITCH,  
Président de la Polynésie française**

Réunion du Comité des finances locales  
Jeudi 4 mars 2020

Monsieur le Haut-commissaire de la République, co-président,  
Monsieur le Président du Syndicat pour la promotion des communes de  
Polynésie française, co-président,  
Madame la Sénatrice,  
Monsieur le Vice-président,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Messieurs les Administrateurs de l'Etat,  
Monsieur le Représentant à l'assemblée de la Polynésie française,  
Mesdames et Messieurs les maires,  
Monsieur le Directeur général des finances publiques,  
Mesdames et Messieurs les chefs de service,  
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je suis heureux de vous accueillir dans ces murs pour cette réunion de  
notre comité.

Eu égard aux dernières élections municipales, je salue tout  
particulièrement les nouveaux membres de cette assemblée. Je tiens aussi  
à les sensibiliser sur l'importance de leur rôle d'être à la fois les porte-  
paroles de leurs pairs et ceux qui ont la charge de leur rendre compte  
fidèlement des décisions - et de leurs motivations - que nous prenons  
ensemble.

Cette séance prend un nouveau format. En effet, je copréside pour la première fois notre séance, non pas avec un coprésident mais avec deux coprésidents à mes côtés.

C'est désormais une réalité conforme à votre souhait. Nous sommes dorénavant trois à coprésider le Comité des finances locales, comme trois à préparer nos séances. Cela symbolise l'association des trois partenaires que sont l'Etat, le Pays et les communes.

Bienvenue donc à notre troisième coprésident du comité. Je vous demande de l'applaudir afin de le féliciter pour cette responsabilité supplémentaire et pour lui adresser nos encouragements les plus chaleureux.

L'exercice n'est, en effet, pas si simple. Il doit désormais, comme Monsieur le Haut-commissaire et moi-même, avoir le souci de préserver le futur, mais aussi celui de faire appliquer les règles et les décisions validées par notre instance, tout en assurant écoute et défense des intérêts des 48 communes de Polynésie française, avec impartialité.

Il n'est évidemment pas seul bien sûr, puisqu'autour de lui siègent des représentants des communes de chaque archipel.

Mesdames, Messieurs les maires, votre rôle est ici important. Vous siégez au nom de tous les maires pour défendre les dossiers de tous, de manière équitable.

\*\*\*

Avant d'aborder notre ordre du jour, je voudrais saisir cette occasion pour remercier mes amis, les maires de Polynésie, pour leur implication dans la lutte contre l'épidémie. Je vous ai déjà remercié pour la lutte contre le covid-19, et je vous remercie à nouveau pour votre engagement actuel à faire face aux covid mutants.

Je suis pleinement conscient que l'exercice est compliqué car nous sommes tous fatigués par l'usure et la durée de la crise sanitaire, par les fermetures et les réouvertures de frontières, par les conséquences sociales subies par nos populations, par les écarts de comportement dus aux restrictions de rassemblements sportifs ou festifs au sein de nos communes, etc...

C'est pourquoi, mes remerciements témoignent de ma reconnaissance pour le travail de proximité que vous réalisez auprès de vos populations pour faire comprendre et accepter les mesures prises en cette période exceptionnelle de notre histoire.

En tout cas, encore merci et encore du courage pour la suite, puisque nul ne sait quand et comment cette crise sanitaire va s'arrêter.

\*\*\*

Notre réunion de ce jour a une triple vocation :

- a) D'abord, faire un point sur les ressources disponibles au titre de l'exercice en cours et ceux à venir, dans un contexte sanitaire, économique et budgétaire, que vous savez difficile.
- b) Ensuite, assurer la ventilation de ces crédits entre les dotations affectées et non-affectées et veiller, par l'application des critères de répartition, à la définition de la juste part des crédits revenant à chaque commune ;
- c) Enfin, adopter formellement le budget du F.I.P pour l'exercice 2021 tenant compte de la situation actuelle.

C'est donc une réunion importante que la nôtre, le FIP constituant la première ressource de nos communes.

\*\*\*

Sur un plan général, permettez-moi de vous décliner tout d'abord, quelques éléments d'analyse de la réalité que nous affrontons d'un point de vue budgétaire, pour le Pays, et par voie de conséquence, pour les communes aussi.

Nous sommes confrontés à une chute du produit intérieur, à une forte dégradation du climat des affaires, à la baisse de nos recettes fiscales ou encore à la forte évolution de notre endettement externe. Le Covid nous a mis par terre.

A ces constats s'ajoute un manque de visibilité quant à, d'une part, l'évolution de cette pandémie dans le monde, notamment du fait des variants et d'autre part, à l'impact de cette crise ; ses effets dévastateurs ne sont pas encore totalement connus.

Enfin, c'est le moment où il nous faut être plus que jamais exigeants sur nos dépenses et très raisonnables sur nos prévisions de recettes.

C'est donc dans un contexte d'incertitude et de manque de visibilité que nous avons dû construire le budget 2021 de la Polynésie française et c'est aussi dans ce même contexte que les conseils municipaux ont, ou auront à voter bientôt, le budget annuel de leur commune.

A ce sujet, certains m'ont rappelé un vœu pris en 2018, d'augmenter le taux de prélèvement sur l'assiette du FIP de 1 %. J'avais entendu favorablement ce vœu, dans un contexte de reprise économique et d'augmentation importante de nos recettes fiscales, afin de maintenir le milliard de francs que le Pays versait aux communes de 2015 à 2018 pour solder sa dette de 4 milliards FCP.

Depuis l'année dernière, le contexte économique et social s'est fortement dégradé. Honnêtement, le Pays n'a pas les moyens d'accéder à ce vœu dans le contexte actuel.

Nous pensions l'année dernière, que 2020 serait l'année de tous les records et des bonnes nouvelles. Malheureusement, le coronavirus est venu brutalement perturber notre trajectoire ascendante.

A ce jour, et malgré nos démarches de relance économique, nous prévoyons encore de nouvelles baisses de nos recettes fiscales en 2021, et l'année 2022 sera la plus durement touchée puisqu'elle se verra amputée, non seulement du résultat du compte administratif de 2020, mais également d'une très probable poursuite de la baisse des recettes au budget de 2022.

Les recettes fiscales ne s'inventent pas. Elles proviennent du travail, des impôts et taxes payés par les polynésiens et les polynésiennes.

Soyez-en tous persuadés : il n'y a aucune fatalité à la dépression économique et financière pour autant qu'on veuille lutter intelligemment contre et ne pas s'abandonner à des solutions de facilité et de court terme.

La reprise économique sera nécessairement progressive et pluriannuelle.

Face à la crise, je tiens encore une fois, à saluer le travail consenti par les communes et leurs équipes, acteurs de proximité, de terrain, indispensables en ces temps si durs.

Vous avez démontré à quel point les maires assumaient leurs responsabilités et n'avaient pas peur de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment de police administrative générale, sur leur territoire.

Je sais, je suis conscient que beaucoup d'entre vous ont œuvré sur le terrain et œuvrent encore aujourd'hui. Je sais que certaines communes ont engagé des dépenses sociales pour soutenir les familles face à la crise sociale. Vous et vos équipes avez tous travaillé pour vos populations. Comme j'aime le dire : nous agissons parce que nous aimons notre population et que nous sommes au service des autres.

Moi-même, en ma qualité de maire, j'ai dû prendre au sein de ma commune des mesures de réponse immédiate aux besoins de ma population.

Oui j'ai pris des dépenses à ma charge sur mon budget communal mais jamais au-delà de ce que je pouvais prendre en charge. C'est là toute la difficulté de l'exercice : demeurer réactifs et agiles dans la limite de nos capacités financières et de nos moyens.

C'est difficile, j'en ai fait l'expérience et suis donc bien placé pour le savoir. Le maire que je suis, partage aussi vos difficultés.

\*\*\*

Rentrons maintenant dans le vif de notre sujet du jour : le budget de 2021.

En termes de ressources, et comme vous l'avez déjà bien noté, la quote-part de la Polynésie française au financement du FIP diminue de 8,5 % par rapport à 2020, sans compter le résultat financier de l'exercice 2019 qui est moindre par comparaison avec celui de 2018. Ceci résulte d'une amélioration des capacités de prévision des services comptables du Pays, du moins en période normale.

Ainsi, avec les dotations de l'Etat, le budget prévisionnel du FIP pour l'exercice 2021 intègre un total de recettes de 18 milliards de F.CFP, en baisse de 10,6 %, mais encore supérieure à celle de 2017.

Par ailleurs, pour visualiser la masse financière totale du FIP, il nous faudrait encore ajouter à ces recettes de l'année, le résultat cumulé sur exercices antérieurs au 31 décembre 2020, et libre d'emploi de 7 milliards de F.CFP. La disponibilité totale pour 2021 sera de l'ordre de 25 milliards de francs.

Sur un autre plan, il me semble opportun de rappeler les validations de notre CFL l'an dernier, certes, avec l'équipe d'élus précédente.

En effet, en février 2020, bien avant l'arrivée de la crise sanitaire, nous avons tous validé une mesure exceptionnelle en utilisant une partie de la trésorerie accumulée et libre d'engagement, soit 1,5 milliard de F.CFP.

Cette enveloppe a été entièrement consacrée aux Dotations non affectées en investissement (DNAI).

Cette augmentation marquait notre souhait commun de ne pas inutilement thésauriser et de faire bénéficier de cet important fonds de trésorerie toutes les communes, de manière équitable, transparente et surtout, maîtrisée dans le temps.

En effet, avec cette mesure, nous voulions doter fortement les capacités d'autofinancement des communes en matière d'investissement.

Autre point important à bien avoir à l'esprit : cette augmentation des DNAI était limitée dans le temps, en fonction de la diminution recherchée de notre trésorerie.

Malheureusement, les événements que nous vivons depuis 2020 ont quelque peu changé la donne. Il était dès lors parfaitement logique de nous adapter à cette évolution du contexte.

Je note ainsi, chers collègues maires, qu'à la suite des nombreuses séances de travail entre nos techniciens respectifs mais également avec votre participation, vous avez pris des positions et des orientations aussi rigoureuses que prudentes, sans pour autant remettre en cause les capacités financières des communes ni entraver la relance économique au travers des moyens alloués à ces dernières. Je vous en félicite et vous en remercie beaucoup.

Ainsi, j'ai pu observer, sans rentrer dans les détails de ce qui nous sera présenté en séance, que malgré la baisse des recettes de deux milliards cette année, et surtout, sans toucher aux réserves disponibles que vous avez gardées pour les années futures, vous avez augmenté les DNAF par rapport à 2020 de presque 130 millions de F.CFP, soit près d'1 %, ou de 205 millions F.CFP par rapport aux DNAF de 2019, soit +1.5 %.

Plus encore, si les DNAI baissent par rapport à 2020 de près d'1,4 milliard de F.CFP, cela correspond en fait à l'augmentation exceptionnellement votée l'an dernier. C'est donc très prudemment que vous avez pris le parti de ne pas reconduire cette mesure cette année.

En revanche, les DNAI demeurent plus importantes qu'en 2019, laquelle était déjà une très bonne année. Ainsi, les DNAI de 2021 seront plus élevées que les DNAI de 2019 de près de 100 millions de F.CFP, et de 210 millions de plus par rapport à ceux de 2018.

Je trouve tout cela raisonnable, prudent et réaliste.

Sur ce point, je sais que les discussions ont été très constructives. Elles ont abouti sur des choix autant positifs pour toutes les communes que concertés entre les trois partenaires que nous sommes.

\*\*\*

Ces décisions, si elles sont validées par notre comité de ce jour, préservent nos communes de toute baisse de leurs dotations non affectées en fonctionnement (DNAF) tout en maintenant un niveau de DNAI identique à celui de 2019, si l'on met l'exception de 2020 de côté et tout ceci, en préservant nos réserves du FIP dans un contexte d'incertitude.

C'est une bonne alchimie que de donner des moyens au présent sans hypothéquer l'avenir.

Vous savez, les investissements des communes participent de manière substantielle à l'activité économique et constituent un levier non négligeable du maintien de la commande publique.

Au-delà des moyens offerts par les orientations à prendre aujourd'hui via le FIP, je souhaite rappeler que malgré la situation budgétaire qu'il connaît actuellement, le Pays ne diminue en rien ses efforts à l'égard des investissements des communes.

En effet, malgré la crise, j'ai tenu personnellement à ce que l'enveloppe annuelle dédiée aux interventions de la DDC ne souffre d'aucune coupe ni diminution ; celle-ci est strictement la même que les années passées, soit 1,450 milliard de F.CFP d'engagements possibles (hors contrats partenariaux de type CRSD ou contrat de projets).

Par ailleurs, comme déjà souligné, le Pays et l'Etat se sont associés sur deux contrats :

- Le premier concerne le contrat de développement et de transformation puisque le volet dédié aux investissements communaux concentrera 6 milliards de F.CFP de 2021 à 2023, de l'Etat et du Pays, chacun à part égale. Ce nouveau contrat a fait l'objet d'une consultation du SPC. Il sera très prochainement soumis à l'approbation de notre assemblée.



- Le deuxième concerne la construction de bâtiments publics pouvant servir d'abris dans les atolls des Tuamotu n'en disposant pas ou dont les surfaces existantes ne suffisent à couvrir tous les habitants en cas de survenance d'un évènement climatique. Cette convention concentrera 3 milliards de FCFP de la part du Pays et autant de la part de l'Etat, soit 6 milliards de FCFP pour des opérations à enjeux majeurs pour nos populations les plus exposées aux risques climatiques.

Vous l'aurez compris, je veux vous démontrer ici que le Pays, malgré la crise qu'il traverse, maintient ses efforts pour soutenir le développement des communes et leurs investissements.

\*\*\*

Sur un autre plan, s'agissant des dotations affectées, j'ai bien noté que les dispositions du règlement intérieur qui encadrent désormais l'examen de la recevabilité des dossiers de demandes de financement ont induit des discussions quant à quelques dossiers irrecevables ou sujets à discussions au regard du règlement intérieur.

Je sais que les décisions à prendre ne sont pas toujours évidentes mais il nous appartient, je crois, de faire en sorte que la règle soit strictement la même pour tous les dossiers ; c'est la garantie d'un traitement équitable de tous les dossiers et c'est signe de fiabilité de nos décisions d'élus.

\*\*\*

Pour conclure, je dirais que nous nous trouvons depuis l'an passé, dans un contexte où nous avons dû démontrer notre capacité à réagir sans céder à la panique, à nous adapter et à être agile face à une situation inédite et urgente. Nous aussi, les maires, nous avons notre contribution et notre devoir de résilience.

Nous devons « nous serrer encore les coudes » en 2021 et demeurer solidaires. Je sais pour cela pouvoir compter sur chacun et chacune des maires.

Mes chers amis, je serai à vos côtés pour vous soutenir et soutenir nos communes.

Je vous rappelle que j'étais maire avant d'être président en 2014. Je vous assure que je me sens pleinement concerné par vos difficultés. Dans mes décisions, je veux tout simplement être réaliste et responsable, en tant que président et en tant que maire.

Quoiqu'il arrive, je veux croire en notre avenir, croire en ce que nous faisons ensemble, et surtout croire en nous-même, les maires.

J'ai confiance en chacun et chacune d'entre vous, et en notre esprit de solidarité et d'unité.

L'ordre du jour qui nous attend aujourd'hui est copieux.

Je cède la parole à monsieur le Président du SPCPF, puis à monsieur le Haut-commissaire, avant d'entrer dans l'examen des divers points.

Je vous remercie pour votre attention.